

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 461**29 avril 2003****SOMMAIRE**

AB Real Estate Investment, S.à r.l., Luxembourg	22086	Exor Group S.A., Luxembourg	22120
Actum S.A., Luxembourg	22124	Exor Group S.A., Luxembourg	22121
Advance Capital Advisory S.A., Luxembourg	22083	Fenor S.A., Luxembourg	22120
Agemar S.A., Luxembourg	22114	Finlux S.A.H., Luxembourg	22125
Alternative Strategy, Sicav, Luxembourg	22125	Fixed Income Transworld Fund, Sicav, Steinsel	22109
Anbeca Holding S.A., Luxembourg	22104	Fongesco S.A.H., Luxembourg	22121
ATLI Advanced Technology Luxembourg Invest- ment S.A., Luxembourg	22110	Fontenay S.A., Luxembourg	22106
Atlantique Financière S.A., Luxembourg	22111	GESILUX - Gestion d'Investissement Luxem- bourgeois Holding S.A., Luxembourg	22082
AXA World Funds, Sicav, Luxembourg	22086	Glanbia Luxembourg S.A., Luxembourg	22082
B.F.B., Bois et Forêts du Brabant S.A., Luxem- bourg	22105	Herma Holding S.A., Luxembourg	22122
Bemalux Holding S.A., Luxembourg	22105	Holdina S.A., Luxembourg	22127
Bietafol S.A., Luxembourg	22113	Holdor S.A.H., Luxembourg	22107
Bipielle Investment Fund Sicav, Luxembourg	22122	I.V.V. Financière S.A., Luxembourg	22111
Brahma S.A., Luxembourg	22112	Imann S.A., Luxembourg	22128
Brufin S.A., Strassen	22127	International Planning Institute Holding S.A., Lu- xembourg	22108
Bruma Investment S.A., Luxembourg	22109	Juba Holding S.A., Luxembourg	22117
C.I.R.W. S.A., Compagnie d'Investissement de la Région Wallone, Luxembourg	22118	K-Invest S.A., Luxembourg	22107
Cashjewellery International S.A., Luxembourg	22123	Klößner Pentaplast Participations, S.à r.l., Lu- xembourg	22092
Cazenove International Fund (Luxembourg), Sicav, Luxembourg	22107	Lineapiù International S.A., Luxembourg	22114
Celtica Investissements S.A., Luxembourg	22126	Lishold Finance (Luxembourg) S.A.H., Luxem- bourg	22119
Century Financière S.A., Luxembourg	22111	Locaboat Management Services S.A., Luxem- bourg	22128
Charisma Sicav, Luxembourg-Strassen	22114	Lombard Odier Invest, Sicav, Luxembourg	22115
Chasselas Investissements S.A., Luxembourg	22112	Mandoline Holding S.A., Luxembourg	22091
Chinto S.A., Luxembourg	22091	Marifin S.A.H., Luxembourg	22082
Citore S.A., Luxembourg	22103	Mediafinanz S.A.H., Luxembourg	22109
Cofinex S.A.H., Luxembourg	22108	Merami Holding S.A., Luxembourg	22104
Cometec S.A., Luxembourg	22108	Merrill Lynch International Investments Fund, Sicav, Senningerberg	22105
Compagnie Financière de l'Ernz Blanche S.A., Lu- xembourg	22106	Millenium Financière S.A., Luxembourg	22110
Covam Holding S.A., Luxembourg	22124	Mobile Advertising Company, S.à r.l., Windhof	22103
Credim Benelux S.A.H., Luxembourg	22118	Naga Investment S.A.H., Luxembourg	22126
Cromofin S.A., Luxembourg	22102	Navlink S.A., Luxembourg	22104
Crystal Falls S.A., Luxembourg	22083	Nectar Holding S.A., Strassen	22126
Dixifin S.A., Luxembourg	22117	Optigest Luxembourg S.A., Luxembourg	22103
Easy Hole Invest S.A., Luxembourg	22106	Panlip Holding S.A., Luxembourg	22128
Eurosyn Holding S.A., Luxembourg	22103		

Parker Holding S.A., Luxembourg	22121	Stonehenge Participations S.A.H., Luxembourg ..	22119
Pleimount Participations Holding S.A., Luxembourg	22124	Storebrand Luxembourg S.A., Luxembourg	22103
Prom-Info Europe S.A., Oberanven	22091	Sudring Holding S.A., Ettelbruck	22115
Reas S.A.H., Luxembourg	22119	SV/BPAA International Quantitative Index Funds Sicav, Luxembourg	22117
Renoir Holding S.A., Luxembourg	22106	Switex S.A.H., Luxembourg	22127
(The) Sailor's Fund, Sicav, Luxembourg	22110	Tamberinvest S.A., Luxembourg	22119
Salas International S.A., Luxembourg	22116	Thunder Holding S.A., Luxembourg	22109
San Marino Investment International, Sicav, Luxembourg	22118	Transfinancière Européenne S.A., Luxembourg ..	22113
Sat Investments S.A., Luxembourg	22125	Treviso Fund, Sicav, Luxembourg	22123
Silpat S.A., Luxembourg	22112	United Trust Services Luxembourg S.A., Luxembourg	22113
Sodi S.A.H., Luxembourg	22127	Valorinvest Sicav, Luxembourg	22116
South Europe Real Estate Investments Holding S.A., Luxembourg	22091	Winning Funds, Sicav, Luxembourg	22122
Sports Group Development S.A., Luxembourg ..	22116	Zamial Invest S.A., Luxembourg	22108

GESILUX - GESTION D'INVESTISSEMENT LUXEMBOURGEOIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 44.579.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 1^{er} avril 2003 a décidé de réduire le nombre d'administrateurs à quatre, suite au décès de Monsieur Antonio Simeone intervenu à I-Brescia en date du 13 octobre 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2003, réf. LSO-AC01046. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015706.3/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

MARIFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 62.916.

—
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
qui s'est tenue le 21 février 2003*

L'assemblée a renouvelé pour une période de six ans, prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009, le mandat des administrateurs:

- Evelyne Jastrow, administrateur de sociétés, demeurant à 208, rue des Romains L-8041 Bertrange, Luxembourg.
- Marc Alain Jastrow, administrateur de sociétés, demeurant à 208, rue des Romains L-8041 Bertrange, Luxembourg.
- IMMOLYS S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 4, rue Tony Neuman L-2241 Luxembourg.

et du commissaire aux comptes:

- SAFILUX S.A., société anonyme ayant son siège social au 4, rue Tony Neuman L-2241 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2003, réf. LSO-AD00825. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015724.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

GLANBIA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 60.733.

Le bilan au 30 novembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2003, réf. LSO-AD02247, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2003.

Signature.

(015806.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

ADVANCE CAPITAL ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 64.289.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02644, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2003.

F. Waltzing / P. Visconti

Mandataire Commercial / Sous-Directeur

(015114.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

CRYSTAL FALLS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 92.454.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A. (R. C. Luxembourg, section B numéro 18.433), une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,

ici représentée par:

Monsieur Jacques dit Sam Reckinger, Maître en Droit, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,

agissant en sa qualité de directeur de la prédite société, avec pouvoir de l'engager valablement par sa signature individuelle.

2.- Monsieur Marco Neuen, Fondé de Pouvoirs Principal, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme, dénommée: CRYSTAL FALLS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut enfin acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, immobilières, financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à quatre cent cinquante mille deux cent cinquante-deux euros (450.252,- EUR), représenté par douze mille cinq cent sept (12.507) actions ordinaires sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier jeudi du mois de juin de chaque année à 11.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 18. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2003.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

Souscription et libération

Les douze mille cinq cent sept (12.507) actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., prédésignée, douze mille cinq cent six actions	12.506
2.- Monsieur Marco Neuen, préqualifié, une action.	1
Total: douze mille cinq cent sept actions	12.507

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de quatre cent cinquante mille deux cent cinquante-deux euros (450.252,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constataion

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ six mille deux cent vingt euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Jacques dit Sam Reckinger, Maître en Droit, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
- 2.- Monsieur Marco Neuen, Fondé de Pouvoirs Principal, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
- 3.- Monsieur René Schlim, Fondé de Pouvoirs Principal, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

la société FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A. (R. C. Luxembourg, section B numéro 34.978), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2008.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Conformément aux dispositions de l'article onze (11) des présents statuts et de l'article soixante (60) de la loi concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. Reckinger, M. Neuen, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 mars 2003, vol. 875, fol. 69, case 6. – Reçu 4.502,52 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1^{er} avril 2003.

J.-J. Wagner.

(012963.3/239/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

AXA WORLD FUNDS, Société à d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 63.116.

Modification au sein du Conseil d'Administration

- Monsieur Bernd Walleczek est à omettre du conseil d'administration. Celui-ci a démissionné de son poste d'administrateur le 9 septembre 2002.

- Madame Sonia Schilling-Dauvergne est à omettre du conseil d'administration. Celle-ci a démissionné de son poste d'administrateur le 12 mars 2003.

- Monsieur François Klitting est à omettre du conseil d'administration. Celui-ci a démissionné de son poste d'administrateur le 12 mars 2003.

- Monsieur Pol Pierret est à omettre du conseil d'administration. Celui-ci a démissionné de son poste d'administrateur le 12 mars 2003.

- Nomination le 25 mars 2003 de Madame Catherine Adibi et de Messieurs Georg Redbacher, Jean-Benoît Naudin et Christian Rabeau comme administrateurs.

- Nomination le 25 mars 2003 de Monsieur David Fourgoux comme délégué à la gestion journalière.

Luxembourg, le 14 avril 2003.

Pour AXA WORLD FUNDS, SICAV

L. Kreicher

Fonds Corporate Services Manager

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03073. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016041.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

AB REAL ESTATE INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 92.700.

STATUTES

In the year two thousand three, on March twenty-first.

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary public, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company AB EUROPROPERTY FUND L.P., a company incorporated and existing under the laws of United Kingdom, having its registered office at 55, Grosvenor Street, W1 K3HY, Londres, United Kingdom, registered with the trade and companies' register of London, United Kingdom, under the number LP8599,

duly represented by Alessandra Bellardi Ricci, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant Luxembourg laws and the present articles:

Title I: Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée under the name of AB REAL ESTATE INVESTMENT, S.à r.l. (hereinafter the «Company»).

At any moment, the sole member may join with one or more joint members and, in the same way, the following members may adopt the appropriate measures to restore the unipersonnel character of the Company.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 4. The Company is incorporated for an undetermined period.

Title II: Capital - Shares

Art. 5. The Company's capital is fixed at eighteen thousand euros (EUR 18,000.-) represented by seven hundred and twenty (720) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. The shares held by the sole member are freely transferable to non-members.

In case of more members, the shares are freely transferable among members. In the same case they are transferable to non-members only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-members only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

Title III: Management

Art. 7. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the sole member or by the general meeting of members which sets the term of their office.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, who need not necessarily be members. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the signature of two members of the board of managers. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 8. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's object.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 9. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 10. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Title IV: Decisions of the members - Collective decisions of the members

Art. 12. The sole member exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In case of more members the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the members.

Title V: Financial year - Balance sheet distributions

Art. 13. The Company's financial year runs from the first of January of each year to the thirty-first of December of the same year.

Art. 14. Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members. However, the sole member or, as the case may be, the meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI: Dissolution

Art. 15. The Company is not dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by the general meeting of members. The liquidator or liquidators will be vested with the broadest powers for the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities will be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII: General provisions

Art. 16. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the sole member or the members, as the case may be, refer to the existing laws.

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by AB EUROPROPERTY FUND L.P, as aforementioned.

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of eighteen thousand euros (EUR 18,000.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2003.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand three hundred euros (EUR 1,300.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1) Is appointed as sole manager of the Company, for an indefinite period of time:

- Mr Alain Peigneux, general manager, born on February 27th, 1968 in Houy, Belgium, and residing at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the Appearer's proxyholder, he signed together with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société AB EUROPROPERTY FUND L.P., une société constituée et existant sous les lois du Royaume Uni, ayant son siège social à 55, Grosvenor Street, W1K3HY, Londres Royaume-Uni, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Londres, Royaume-Uni, sous le numéro LP8599,

ici représentée par Alessandra Bellardi Ricci, maître en droit, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}: Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de AB REAL ES-TATE INVESTMENT, S.à r.l. (ci-après la «Société»).

A tout moment, l'associé unique peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 4. La durée de la Société est indéterminée.

Titre II: Capital - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à dix-huit mille euros (EUR 18.000,-) représenté par sept cent vingt (720) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 6. Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Titre III: Gérance

Art. 7. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, associés ou non. Dans ce cas la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 8. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 9. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 10. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Titre IV: Décisions de l'Associé unique - Décisions collectives d'Associés

Art. 11. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée générale des associés.

Titre V: Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 13. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la Société. Chaque année, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve légale a atteint le dixième du capital émis mais doit reprendre jusqu'à ce que le fonds de réserve soit entièrement reconstitué lorsque, à tout moment et pour n'importe quelle raison, ce fonds a été entamé.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI: Dissolution

Art. 14. La Société n'est pas dissoute par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII: Dispositions générales

Art. 15. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et Libération

Toutes les parts sociales ont été toutes souscrites par AB EUROPROPERTY FUND L.P, susmentionnée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de dix-huit mille euros (EUR 18.000,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2003.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Résolutions

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Alain Peigneux, directeur général, né le 27 février 1968 à Houy, Belgique, et demeurant à 8-10, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg.

2) Le siège social de la Société est établi au 8-10, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Bellardi Ricci, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 mars 2003, vol. 886, fol. 72, case 6. – Reçu 180 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 avril 2003.

F. Kessler.

(015540.3/219/283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2003.

PROM-INFO EUROPE, Société Anonyme.

Siège social: L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.

R. C. Luxembourg B 60.724.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2003, réf. LSO-AD02195, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2003.

Signature.

(015571.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2003.

CHINTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 78.846.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02894, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2003.

Signature.

(015572.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2003.

MANDOLINE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 81.703.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02895, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2003.

Signature.

(015574.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2003.

SOUTH EUROPE REAL ESTATE INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 51.439.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 1^{er} avril 2003 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans. Décharge pleine et entière leur a été accordée. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Hoffmann,
- Madame Nicole Thommes,
- Madame Andrea Dany.

Tous les trois domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est FIDIREVISA S.A., avec siège social à Via Pioda 14, 6901 Lugano, Suisse.

En outre, Monsieur Marc Koeune a été nommé aux fonctions d'administrateur de la société portant ainsi le nombre des administrateurs à quatre. Son mandat prendra fin avec celui des administrateurs en place à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2003, réf. LSO-AD01057. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015705.3/693/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

KLÖCKNER PENTAPLAST PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 92.751.

STATUTES

In the year two thousand three, on the twenty-fifth day of the month of February.

Before us Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following parties:

- 1) Charles J. DeLanoy, Vice President of Finance CFO KLÖCKNER PENTAPLAST OF AMERICA, INC., 3585 Klockner Road, Gordonsville, VA 22942
- 2) Thomas A. Eagleson, Controller KLÖCKNER PENTAPLAST OF AMERICA, INC., 3585 Klockner Road, Gordonsville, VA 22942
- 3) Klaus M. Gerwe, Vice President KLÖCKNER PENTAPLAST OF CANADA, INC., Oshawa Executive Centre, Suite 604, King Street West at Stevenson Road, Oshawa, Ontario, Canada L1J 2K5
- 4) James S. Henley, IT Manager KLÖCKNER PENTAPLAST OF AMERICA, INC., 3585 Klockner Road, Gordonsville, VA 22942
- 5) Dean M. Inman, Vice President KLÖCKNER PENTAPLAST OF AMERICA, INC., 3585 Klockner Road, Gordonsville, VA 22942
- 6) Jacob D. Joseph, Manufacturing Engineer KLÖCKNER PENTAPLAST OF AMERICA, INC., 3585 Klockner Road, Gordonsville, VA 22942
- 7) Darrell McClain, Manager, Engineering & Maintenance KLÖCKNER PENTAPLAST OF AMERICA, INC., 3585 Klockner Road, Gordonsville, VA 22942
- 8) Robert E. Nolan, National Sales Manager KLÖCKNER PENTAPLAST OF AMERICA, INC., 3585 Klockner Road, Gordonsville, VA 22942
- 9) Hector Pace, Commercial Director KLÖCKNER PENTAPLAST DE ARGENTINA, Joaquin V. Gonzalez 1312 (C 1407 CZZ) Buenos Aires, Republica Argentina
- 10) Patsy Page, Logistics Manager KLÖCKNER PENTAPLAST OF AMERICA, INC., 3585 Klockner Road, Gordonsville, VA 22942
- 11) Louie Pritchett, Plant Manager KLÖCKNER PENTAPLAST OF AMERICA, INC., Rural Retreat, VA 24368
- 12) Rolf G. Riesterer, Plant Manager KLÖCKNER PENTAPLAST OF AMERICA, INC., 3585 Klockner Road, Gordonsville, VA 22942
- 13) Michael P. Ryan, Marketing Manager KLÖCKNER PENTAPLAST OF AMERICA, INC., 3585 Klockner Road, Gordonsville, VA 22942
- 14) Eric Sigler, Treasurer KLÖCKNER PENTAPLAST OF AMERICA, INC., 3585 Klockner Road, Gordonsville, VA 22942
- 15) Michael F. Tubridy, Executive Vice President KLÖCKNER PENTAPLAST OF AMERICA, INC., 3585 Klockner Road, Gordonsville, VA 22942
- 16) David M. Veasey, Operations Manager KLÖCKNER PENTAPLAST OF AMERICA, INC., P.O. Box 500, Gordonsville, VA 22942
- 17) PENTAPLAST LUXEMBOURG I, S.à r.l., R. C. Luxembourg 84.251, 398, route d'Esch Luxembourg

Each of the above represented by way of proxy given under private seal by M^e Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

The proxies given, initialled ne varietur by the representatives of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the Articles of Association of a société à responsabilité limitée which they form among themselves:

Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», (limited liability company) governed by these present Articles of Association and by applicable Luxembourg law, in particular the applicable provisions of the law of 10th August, 1915 on commercial companies as amended.

Art. 2. The Company's name is KLÖCKNER PENTAPLAST PARTICIPATIONS, S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way and to acquire patents and licenses, to manage and develop any of them; to grant to enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the law of 31st July, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of Managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the director(s) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Capital - Shares

Art. 7. The Company's capital is set at one hundred and forty-four thousand six hundred and twenty-five euros (€144,625), represented by two thousand seven hundred (2,700) Class A ordinary shares (the «Class A Ordinary Shares») with a nominal value of twenty-five euros (€ 25) each and three thousand and seventy-five (3,075) preference shares (the «Class B Preference Shares») with a nominal value of twenty-five euros (€ 25) each and ten (10) Class C shares (the «Class C Shares») with a nominal value of twenty-five euros (€ 25) each. The Class A Ordinary Shares, the Class B Preference Shares and the Class C Shares are together referred to as the «Shares» or individually a «Share».

Art. 8. Each Share confers identical rights, except as specifically set out herein.

Art. 9. Shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless such transfer has been approved by (i) a favourable vote of the shareholders of each class, representing three-quarters of shares issued within such class (it being understood that the transferring shareholder shall participate in the vote of the class to which he belongs), (ii) a favourable vote of the shareholders holding at least three-quarters of the total corporate capital of the Company and (iii), in the case where an agreement has been entered into among all of the holders of the Shares of the Company and which has been accepted by or notified to the Company, the transferee agrees to be bound by the terms of and become a party to any such agreement in the manner decided upon by the Board of Managers of the Company.

For any transfer by way of death no consent shall be required by the remaining shareholders if the Shares of the deceased holder are transferred to its spouse or children.

In the event of a transfer, inter vivos, to the spouse of a holder of Shares, and thereafter the family relationship to the spouse ceases, the Shares have to be transferred back to the transferring holder (unless he shall be deceased) at the same price at which the Shares were transferred to the spouse in the first place.

The Shares are indivisible with regard to the Company, which shall admit only one owner for each Share.

Art. 10. Any shareholder who is also an employee of the Company or of any entity in which the Company or KLÖCKNER PENTAPLAST S.A. holds directly or indirectly the majority of all outstanding voting shares (each an «Entity») and who shall cease to be employed by the relevant Entity, for any reason (including, but not limited to, death, temporary or permanent disability, retirement at age 63 or more under the relevant Entity's normal retirement policies, resignation or termination (the «Termination»), with or without cause), such shareholder (the «terminated shareholder») (or such shareholder's heirs) shall promptly notify the Company of such termination (except in the case of termination by the relevant Entity with or without cause).

The shareholders and the Company agree to abide by and be bound by the provisions of any agreement providing for the right and/or option of the Company or any designee of the Company to purchase up to all of the Shares of the terminated shareholder upon termination provided any such agreement has been agreed upon by all the shareholders and to which the Company is a party.

Management

Art. 11. The Company is managed by a Board of Managers five (5) members, which are appointed by the shareholders at a simple majority vote of each class of shares, provided that a majority of the members of the Board of Managers shall be elected from a list of candidates provided by the Class C shareholders (such members to be sometimes referred to as the «Class C board members»). The members of the Board of Managers need not be shareholders. The members of the Board of Managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders of each class representing more than half of the shares of that class in issue.

The Company and the shareholders shall abide by and be bound by the provisions of any agreement providing for the composition of the Board of Managers in particular any provisions ensuring representation of certain persons on such Board provided that such agreement shall have been signed by all the shareholders and to which the Company is a party (or which has been accepted by the Company) it being understood that the applicable Luxembourg Law rules for appointment of members to the Board of Managers shall apply.

In dealing with third parties, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

The Company shall be validly bound by the joint signature of two members of the Board of Managers, one of which needs to be a Class C board member.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

Without prejudice to the requirement of law (if any) or the present Articles to approve any of the following decision by a meeting of shareholders or class meetings of shareholders, the following matters shall require a prior decision of the Board of Managers approved at simple majority of the members of Board of Managers present at the meeting subject to the approval of the Class C board members present or represented:

1. Amendments to these Articles of Association.
2. Dissolution or winding-up of the Company.
3. Issues of Shares, options, warrants or other securities (whether or not pre-emptive rights are excluded).
4. Filing for bankruptcy or extension of payments or judicial liquidation or a similar status in a foreign jurisdiction.
5. Adoption of the annual budget.
6. Approving any investments or other expenditure not separately provided for in the annual budget and in excess of EUR 1,000,000.
7. Changes in the nature of the Company's business.
8. Acquiring or disposing of companies or business, and the commencement of new business activities as well as formation of partnerships and joint ventures, except if allowed for in the annual budget.
9. Lending monies in excess of EUR 500,000 except the extension of credit to customers in the ordinary course of business as well as factoring transactions.
10. Borrowing monies or entering into any other financing arrangements, involving in excess of EUR 2,000,000 other than drawing under previously approved credit arrangements.
11. Appointment or dismissal of auditors.
12. Adopting or changing the accounting principles used in the preparation of the Company's accounts.
13. Entering into any unusual agreement or arrangement with a shareholder, a director of any Group company (or a person related to such persons).
14. The appointment or removal of, or any changes to any employment, management or consultancy agreement with any member of the Board of Managers of the Company, as well as the stipulation of any employment agreement between any member of the Group and any employee, manager or advisor providing for an annual gross base salary in excess of EUR 100,000.
15. Any violation or amendment to or any waiver, compromise or release under or in connection with or the entering into any agreement inconsistent with any agreement which may be entered into by all shareholders and notified to, or accepted by, the Company.
16. All matters requiring consent by banks or other financial institutions under any finance documents entered into by members of the Group in connection with the Acquisition.

Where pursuant to applicable Luxembourg laws or the present Articles any of the above decisions requires a decision by the meeting of shareholders or class meetings of shareholders, such decision shall be adopted pursuant to the rules applicable for amendment of these Articles of Association and set out in article fifteen hereafter.

The Board of Managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The Board of Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the Managers present or represented subject to the approval of the Class C board members present or represented (except if otherwise provided herein).

The powers and remunerations of any Managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first Managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. No Manager does contract in the exercise of his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as an agent he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13. Managers' decisions are taken by meeting of the Board of Managers.

The Board of Managers can deliberate or act validly only (i) if at least a majority of the Managers is present or represented at such meeting and (ii) if at least a majority of the Class C board members are present or represented at such meeting.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another Manager as his proxy. A Manager may represent more than one of his colleagues.

Resolutions in writing approved and signed by all Managers shall have the same effect as resolutions passed at the Board of Managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Any Manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Meetings of managers may also be held by way of conference call or video conference only which shall be equivalent to meetings held physically.

Shareholders' decisions

Art. 14. Shareholders' decisions are taken by general shareholders' meetings and class meetings. Any meeting of shareholders shall be validly convened by a prior notice sent to all shareholders (or in a case of a class meeting to all shareholders of that class) at least 8 calendar days in advance of the meeting.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the number of shareholders is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder (or in case of a decision by a class meeting each shareholder of that class) shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions taken in a shareholders' meeting or by written circular resolution are validly adopted when approved by a majority affirmative vote of shareholders of each class representing more than half of the shares in issue in that class except as set out in these Articles.

Notwithstanding the foregoing, decisions concerning an amendment of the Articles of Association including but not limited to the increase or reduction of share capital must be approved (i) by a favourable vote of the shareholders of each class representing at least three-quarters of the shares in issue within each class and (ii) by a favourable vote of the majority of shareholders holding shares representing at least three quarters (3/4) of the corporate capital of the Company.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers granted to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of 10th August, 1915 relating to sociétés à responsabilité limitée. As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the Board of Managers are taken by that sole shareholder.

Shareholders shall have such rights for information as granted by law and as further may be granted by agreement among all shareholders and accepted by the Company. If any such agreement among shareholders shall have been accepted by the Company the Board of Managers shall have to abide by and grant the shareholders such control audit or verification rights as set out in the relevant agreement.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on October 1st of each year and closes on September 30th Of the next year.

The supervision of the Company shall be entrusted to an statutory auditor as and when the number of shareholders in a company exceeds 25. The statutory auditor shall be elected on a yearly basis.

Art. 17. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account and the report of the auditor, if any.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has decreased.

The balance is at the disposal of the shareholders. The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 19. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Upon closure of the liquidation of the Company, the surplus assets of the Company will be attributed to the shareholders in the following manner:

(a) First, pro rata among all shareholders holding Class A Ordinary Shares until they have received an amount equal to 10% of the nominal value of their Class A Ordinary Shares and pro rata among all shareholders holding Class B Preference Shares or Class C Shares, as the case may be, until they have received an amount equal to 10% of the respective subscription price of their Class B Preference Shares or as the case may be Class C Shares, which is set out in the contractual subscription agreement or form with the Company and they have paid for their Preference Shares.

(b) Second, the holders of Class B Preference Shares and the holders of the Class C Shares shall be entitled to receive out of the surplus an amount equal to 5% interest p.a. on their respective subscription price they have paid for such Class B Preference Shares or such Class C Shares, as the case may be, such interest rate to be compounded annually from the date of subscription and rolled over to the next year. Interest falling due within full year terms shall be prorated using 365 days for a full year term;

(c) Third, the holders of Class B Preference Shares and the holders of Class C Shares shall be entitled to receive an amount equal to their respective subscription price they have paid for such Class B Preference Shares or Class C minus 10% thereof;

(d) Fourth, the holders of Class A Ordinary Shares shall be entitled to receive an amount equal to the nominal value of their Class A Ordinary Shares minus 10% thereof.

Any further surplus shall be distributed among all holders of Class A Ordinary Shares pro rata according to their total shareholding in the Class A Ordinary Shares of the Company.

In the case of a simple shareholder, that sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 20. The laws here above mentioned in article one shall apply in so far as these Articles of Association do not provide for the contrary.

Transitional measures

The Company's first financial year shall begin on the date of incorporation and end on 30th September 2003 and the Company's first annual general meeting shall be held in 2004.

Subscription

The capital of the Company has been subscribed as follows:

Name of subscriber	Class A Ordinary Shares	Class B Preference Shares
1. Charles J. DeLanoy, prenamed	288	328
2. Thomas A. Eagleson, prenamed	72	82
3. Klaus M. Gerwe, prenamed	72	82
4. James S. Henley, prenamed	72	82
5. Dean M. Inman, prenamed	216	246
6. Jacob D. Joseph, prenamed	72	82
7. Darrell McClain, prenamed	108	123
8. Robert E. Nolan, prenamed	144	164
9. Hector Pace, prenamed	72	82
10. Patsy Page, prenamed	108	123
11. Louie Pritchett, prenamed	108	123
12. Rolf G. Riesterer, prenamed	288	328
13. Michael P. Ryan, prenamed	144	164
14. Eric Sigler, prenamed	72	82
15. Michael F. Tubridy, prenamed	720	820
16. David M. Veasey, prenamed	144	164
Total:	2,700	3,075
	Class A Ordinary Shares	Class B Preference Shares
17. PENTAPLAST LUXEMBOURG I, S.à r.l., prenamed	Class C Shares	10
Total Class C Shares.		10
Total number of shares (Class A Ordinary Shares, Class B Preference Shares, Class C Shares)		5,785

Each of the above subscribers 1 to 17 represented pursuant to proxies by Me Toïnon Hoss, prenamed, subscribes to the shares indicated opposite their respective name through the contribution in cash of a total amount of three hundred and seventy-five thousand two hundred and fifty euros (€ 375,250).

Against the issue of two thousand seven hundred (2,700) Class A Ordinary Shares, three thousand and seventy-five (3,075) Class B Preference Shares and ten (10) Class C Shares to the subscribers set out above, the Company has been contributed a total amount of three hundred and seventy-five thousand two hundred and fifty euros (€ 375,250), of which an amount of one hundred and forty-four thousand six hundred and twenty-five euros (€ 144,625) is allocated to the capital account of the Company and an amount of two hundred and thirty thousand six hundred and twenty-five euros (€ 230,625) is allocated to the share premium account.

Evidence of payment to the Company of such contributions in cash was given to the undersigned notary.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at six thousand euros.

General meeting of shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the above named persons, representing the entire capital of the Company took the following resolutions:

First resolution

The following persons are appointed to the Board of Managers with such powers as set out in the articles of association of the Company, for an undetermined period:

- Mr Peter Gangsted, Vorsitzender der Geschäftsführung Cinven GmbH, residing at Jaminstrasse 10, 61476 Kronberg, Germany, Class C Manager, born in Kopenhagen, Danemark on 11.03.1959.

- Mr Oliver Frey, Geschäftsführer Cinven GmbH, residing at Landgrafenstrasse, 38, 61350 Bad Homburg, Germany, Class C Manager, born in Stuttgart-Bad Cannstadt, Germany on 28.04.1969

- Mr Brent Wheeler, director, residing at 101, College Road, Dulwich, London, SE21 7HN United Kingdom, Class C Manager, born in Andover - England on 24.10.1951.

- Mr Michael Tubridy, Executive Vice President Klöckner Pentaplast of America Inc., residing in 3585 Klöckner Road, Gordonsville, VA 22942, USA, born in Massachusetts, USA on 13.08.1958.

- Mr Charles J. DeLanoy, Vice President of Finance CFO KLÖCKNER PENTAPLAST OF AMERICA INC., residing in 3585 Klöckner Road Gordonsville, VA 22942 USA, born in Michigan, USA on 26.05.1956

Second resolution

The meeting resolved to appoint as statutory auditor: BDO - COMPAGNIE FIDUCIAIRE LUXEMBOURG.

Third resolution

The meeting resolved to fix the registered office is at 398, route d'Esch, Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil statuses and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-cinquième jour du mois de février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Charles J. DeLanoy, Vice President of Finance CFO KLÖCKNER PENTAPLAST OF AMERICA, INC., 3585 Klockner Road, Gordonsville, VA 22942
2. Thomas A. Eagleson, Controller KLÖCKNER PENTAPLAST OF AMERICA, INC., 3585 Klockner Road, Gordonsville, VA 22942
3. Klaus M. Gerwe, Vice President KLÖCKNER PENTAPLAST OF CANADA, INC., Oshawa Executive Centre, Suite 604, King Street West at Stevenson Road, Oshawa, Ontario, Canada L1J 2K5
4. James S. Henley, IT Manager KLÖCKNER PENTAPLAST OF AMERICA, INC., 3585 Klockner Road, Gordonsville, VA 22942
5. Dean M. Inman, Vice President KLÖCKNER PENTAPLAST OF AMERICA, INC., 3585 Klockner Road, Gordonsville, VA 22942
6. Jacob D. Joseph, Manufacturing Engineer KLÖCKNER PENTAPLAST OF AMERICA, INC., 3585 Klockner Road, Gordonsville, VA 22942
7. Darrell McClain, Manager, Engineering & Maintenance KLÖCKNER PENTAPLAST OF AMERICA, INC., 3585 Klockner Road, Gordonsville, VA 22942
8. Robert E. Nolan, National Sales Manager KLÖCKNER PENTAPLAST OF AMERICA, INC., 3585 Klockner Road, Gordonsville, VA 22942
9. Hector Pace, Commercial Director KLÖCKNER PENTAPLAST DE ARGENTINA, Joaquin V. Gonzalez 1312 (C 1407 CZZ) Buenos Aires, Republica Argentina
10. Patsy Page, Logistics Manager KLÖCKNER PENTAPLAST OF AMERICA, INC., 3585 Klockner Road, Gordonsville, VA 22942
11. Louie Pritchett, Plant Manager KLÖCKNER PENTAPLAST OF AMERICA, INC., Rural Retreat, VA 24368
12. Rolf G. Riesterer, Plant Manager KLÖCKNER PENTAPLAST OF AMERICA, INC., 3585 Klockner Road, Gordonsville, VA 22942
13. Michael P. Ryan, Marketing Manager KLÖCKNER PENTAPLAST OF AMERICA, INC., 3585 Klockner Road, Gordonsville, VA 22942
14. Eric Sigler, Treasurer KLÖCKNER PENTAPLAST OF AMERICA, INC., 3585 Klockner Road, Gordonsville, VA 22942
15. Michael F. Tubridy, Executive Vice President KLÖCKNER PENTAPLAST OF AMERICA, INC., 3585 Klockner Road, Gordonsville, VA 22942
16. David M. Veasey, Operations Manager KLÖCKNER PENTAPLAST OF AMERICA, INC., P.O. Box 500, Gordonsville, VA 22942
17. PENTAPLAST LUXEMBOURG I, S.à r.l., R. C. Luxembourg 84.251, 398, route d'Esch, Luxembourg

Chacune des personnes comparantes étant représentée au moyen d'une procuration donnée sous seing privé par Toinon Hoss, maître en droit, résidant à Luxembourg

Les procurations prémentionnées, paraphées ne varietur par les représentants des personnes comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent document pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes agissant ès qualités en vertu desquelles elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles forment entre elles:

Nom - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée régie par les présents statuts ainsi que par les lois luxembourgeoises applicables, notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Art. 2. La Société prend la dénomination de KLÖCKNER PENTAPLAST PARTICIPATIONS, S.à r.l.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelle que forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, commerciales, industrielles, financières ou autre; l'acquisition de tout titre et droit par participation, apport, souscription, achat ferme ou sur option, négociation ou selon tout autre moyen; l'acquisition de

brevets et licences, de leur gestion et de leur développement; de donner à des entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient, toute assistance, des prêts, des avances ou des garanties et finalement l'exécution de toute opération qu'elle jugera utile pour l'accomplissement et le développement de ses objets cependant, sans bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés Holding.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, techniques et financières qui ont un lien direct ou indirect avec les domaines décrits ci-dessus afin de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg sur décision des associés réunis en assemblée générale extraordinaire statuant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune sur décision du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le(s) gérant(s) estimera(en)t que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre les activités normales au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de son siège social restera une société luxembourgeoise. De telles mesures seront prises et notifiées à toute partie concernée par la direction de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. La Société ne prend pas fin par le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou l'insolvabilité d'un des associés.

Capital - Parts sociales

Art. 7. Le capital social de la Société est fixé à cent quarante quatre mille six cent vingt-cinq euros (€ 144.625), divisé en deux mille sept cent (2.700) parts sociales ordinaires de Classe A (les «Parts sociales ordinaires de Classe A») d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune, en trois mille soixante-quinze (3.075) parts sociales préférentielles de Classe B (les «Parts sociales préférentielles de Classe B») d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune et en dix (10) parts sociales de Classe C (les «Parts sociales de Classe C») d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune. Les Parts sociales ordinaires de Classe A, les Parts sociales préférentielles de Classe B et les Parts sociales de Classe C sont désignées par le terme «Parts sociales» ou prises individuellement par celui de «Part sociale».

Art. 8. Chaque part confère des droits identiques sous réserve de ce qui est prévu ci-après.

Art. 9. Les Parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les Parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés à moins qu'un tel transfert ait été approuvé par (i) un vote favorable des associés de chaque classe, représentant les trois quart des parts sociales émises à l'intérieur de cette classe (étant entendu que l'associé désireux de céder ses parts participe au vote de la classe à laquelle il appartient), (ii) un vote favorable des associés détenant au moins les trois quart du capital social total de la Société et (iii) dans l'hypothèse où une convention a été conclue avec tous les détenteurs de Parts Sociales de la Société et qui a été acceptée par ou notifiée à la Société, le cessionnaire consent à être lié par les termes de cette convention et de devenir partie à une telle convention selon les termes décidés par le Conseil de Gérance de la Société.

La transmission des Parts sociales à cause de mort ne requiert pas l'agrément des associés restants si les Parts sociales du de cujus sont transférées à son conjoint ou à ses enfants. Dans l'hypothèse d'une cession entre vifs au conjoint d'un détenteur de Parts sociales et d'une cessation ultérieure des relations conjugales, les Parts sociales doivent être rétrocédées au détenteur initial (à moins qu'il ne soit décédé) au même prix auquel les Parts sociales avaient été initialement cédées au conjoint.

Les Parts sociales sont indivisibles vis-à-vis de la Société qui ne connaîtra qu'un seul propriétaire pour chaque Part sociale.

Art. 10. Tout associé qui est également employé par la Société ou par toute autre entité dans laquelle la Société ou KLOCKNER PLENTAPLAST S.A. détient directement ou indirectement la majorité des parts sociales en circulation dotées du droit de vote (chacune étant désignée ci-après par une «Entité»), et qui cessera d'être employé par l'Entité concernée, et ce pour quelle que raison que ce soit (y compris, mais sans limitation, le décès, une incapacité temporaire ou permanente, une mise à la retraite à l'âge de 63 ans ou plus conformément aux politiques normales de retraite de l'Entité en cette matière, la démission ou la cessation (la «Cessation»), avec ou sans motif), un tel associé (l'«associé démissionnaire») (ou les héritiers d'un tel associé) devra immédiatement notifier à la Société une telle cessation (excepté l'hypothèse d'une cessation avec ou sans motif par l'Entité elle-même).

Les associés et la Société sont d'accord de se conformer à et d'être liés par les dispositions de toute convention prévoyant un droit et/ou une option de la Société ou de tout autre bénéficiaire de la Société lui permettant de racheter toutes les Parts Sociales de l'associé démissionnaire dès la cessation de son contrat à la condition qu'une telle convention ait été consentie par tous les associés et que la Société soit partie à cette convention.

Direction

Art. 11. La Société est administrée par un Conseil de Gérance composé de cinq (5) membres nommés par les associés à la majorité simple des voix de chaque classe de parts sociales sous réserve que la majorité des membres du Conseil de Gérance ait été élue à partir d'une liste de candidats fournie par les associés de la Classe C (de tels membres étant désignés par les termes «membres du conseil de la Classe C»). Les Membres du Conseil de Gérance n'ont pas besoin d'être des actionnaires. Les Membres du Conseil de Gérance peuvent être révoqués à tout moment, avec ou

sans motif, sur décision des associés de chaque classe représentant plus de la moitié des Parts sociales de chaque classe émise.

La Société et les Associés se conforment et sont liés aux dispositions de toute convention organisant la composition du Conseil de Gérance, et particulièrement celles assurant la représentation de certaines personnes à un tel Conseil à la condition qu'une telle convention ait été signée par tous les associés et à laquelle la Société est partie (ou qui a été acceptée par la Société) étant entendu que les règles de la loi luxembourgeoise applicable à la nomination des membres du Conseil de Gérance s'appliqueront.

A l'égard des tiers, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toute circonstance et pour mener à bien et approuver tous les actes et opérations compatibles avec ses objets sous réserve du respect des termes et conditions spécifiés à cet article.

La Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance, l'un d'entre eux étant nécessairement un membre du conseil de la Classe C.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

Sauf disposition légale ou statutaire contraire imposant l'approbation de l'une des décisions suivantes par une assemblée d'associés ou des assemblées d'une classe d'associés, les sujets suivants doivent faire l'objet d'une décision préalable du Conseil de Gérance approuvée à la majorité simple des membres du Conseil de Gérance présents à la réunion sous réserve de l'approbation des membres du conseil de la Classe C présents ou représentés:

1. Modifications des présents Statuts.
2. Dissolution ou liquidation de la Société.
3. Emissions de Parts Sociales, d'options, de garanties ou de tout autre titre (et ce, que des droits de préemption soient ou non exclus).
4. Assignation en faillite ou extension de paiements ou liquidation judiciaire ou toute autre action similaire devant une juridiction étrangère.
5. Adoption du budget annuel.
6. Approbation de tout investissement ou autre qui ne sont pas séparément prévus dans le budget annuel et qui sont supérieurs à 1.000.000 euros.
7. Tout changement de la nature de l'activité de la Société.
8. Acquisition ou disposition de sociétés ou d'activité, ainsi que le démarrage de nouvelles activités commerciales ainsi que, la constitution de partenariats et de «joint ventures», sauf si elles ont été autorisées dans le budget annuel.
9. Octroi de prêt en numéraire excédant 500.000 euros, à l'exception de la prorogation des crédits aux clients qui s'inscrit dans le cadre des activités commerciales normales ainsi que les conventions d'affacturage.
10. Emprunt de sommes d'argent ou la conclusion de tout autre arrangement financier d'un montant supérieur à 2.000.000 euros, autre que l'obtention d'argent conformément à des conventions de crédit approuvées préalablement.
11. Nomination ou révocation des commissaires.
12. Adoption ou modification des principes comptables utilisés pour la préparation des comptes sociaux de la Société.
13. Conclusion de toute convention inhabituelle avec un associé ou un directeur de toute autre société du groupe (ou une personne liée à de telles personnes).
14. Nomination ou révocation de, ou tout autre changement à un contrat de travail, de gestion ou de conseil avec un membre du Conseil de Gérance de la Société ainsi que la stipulation de tout contrat de travail entre un membre du groupe et tout employé, cadre ou conseiller dont le salaire annuel brut de base excède 100.000 euros.
15. Toute violation ou modification ou annulation, tout compromis ou toute exemption conformément à ou en relation avec ou la conclusion de toute convention en contradiction avec tout contrat conclu par tous les associés et notifié à, ou accepté par, la Société.
16. Toutes les matières exigeant le consentement de banques ou de toute autre institution financière conformément à des documents financiers conclus par des membres du groupe en relation avec à l'Acquisition.

Dans l'hypothèse où conformément aux lois luxembourgeoises applicables ou aux présents Statuts, l'une des décisions mentionnées ci-avant nécessite une décision de l'assemblée des associés ou des assemblées d'une classe d'associés, une telle décision doit être adoptée selon les règles relatives à la modification des présents statuts telles que décrites à l'article 15.

Le Conseil de Gérance peut sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités et, la rémunération le cas échéant de tels mandataires, la durée de la période du mandat ainsi que toute autre condition applicable à ce mandat.

Les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés sous réserve de l'approbation des membres du conseil de la Classe C présents ou représentés (sauf s'il en est disposé autrement dans les présents statuts).

Les pouvoirs et rémunérations de tout gérant nommé ultérieurement en sus ou en remplacement des gérants initiaux seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Aucun gérant ne contracte dans l'exercice de ses fonctions une obligation personnelle pour les engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; comme mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunion du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut délibérer ou agir valablement seulement (i) si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à une telle réunion et (ii) si au moins la majorité des membres du conseil de la Classe C est présente ou représentée à une telle réunion.

Tout gérant pourra agir à toute réunion du Conseil de Gérance en nommant par écrit, ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

Dans ces conditions, les résolutions ou les décisions seront prises expressément, en étant formulées par écrit par voie circulaire et transmises par courrier ordinaire, courrier électronique ou télécopieur.

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes de prendre part à la réunion et de s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Les réunions des gérants peuvent également se tenir uniquement par conférence téléphonique ou vidéo conférence qui seront l'équivalent de réunions tenues physiquement.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises par les assemblées générales des associés et les assemblées des classes d'associés. Toute assemblée d'associés sera valablement convoquée par un avis préalable envoyé à tous les associés (ou dans le cas d'une assemblée de classe, à tous les associés de cette classe) au moins huit jours calendrier avant la date de l'assemblée.

Cependant, la tenue d'une assemblée n'est pas obligatoire aussi longtemps que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans une telle hypothèse, la direction peut décider que chaque associé (ou dans l'hypothèse d'une décision par une assemblée de classe, chaque associé de cette classe) reçoive le texte intégral de chaque résolution ou décision qui doit être prise, expressément rédigée par écrit, transmise par courrier ordinaire, courrier électronique ou télécopieur.

Art. 15. Les résolutions prises lors d'une assemblée des associés ou par résolution circulaire écrite ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles sont approuvées par une majorité des votes des associés de chaque classe représentant plus de la moitié des parts sociales émises de cette classe sous réserve de ce qui est mentionné dans les présents statuts.

Nonobstant ce qui précède, les décisions relatives à la modification des statuts, y compris mais non limité à, l'augmentation ou la réduction du capital social doivent être approuvées (i) par un vote favorable des associés de chaque classe représentant au moins les trois quart des parts sociales émises dans chaque classe et (ii) par un vote favorable de la majorité des associés détenant au moins les trois quart (3/4) du capital social de la Société.

Toutes les assemblées se tiendront à Luxembourg ou en tout autre lieu déterminé de temps en temps par le Conseil de Gérance.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés conformément aux dispositions de la Section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés à responsabilité limitée. Par conséquent, toutes les décisions qui excèdent les pouvoirs du Conseil de Gérance sont prises par cet unique associé.

Les droits à l'information des associés sont déterminés par la loi et le cas échéant, par les conventions conclues entre tous les associés et acceptées par la Société. Si de telles conventions entre associés ont été acceptées par la Société, le Conseil de Gérance devra s'y conformer et accorder aux associés les droits de contrôle ou de vérification tels que stipulés dans ladite convention.

Exercice social - Bilan

Art. 16. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} octobre de chaque année et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

La surveillance de la Société est confiée à un commissaire aux comptes dès que le nombre des associés de la Société est supérieur à 25. Le commissaire aux comptes est élu tous les ans.

Art. 17. Chaque associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire, du bilan et du compte de pertes et profits ainsi que, le cas échéant, du rapport du commissaire aux comptes.

Art. 18. Le résultat créditeur du compte de pertes et profits, après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le résultat net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent des bénéfices nets de la Société sont prélevés pour la constitution de la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve atteint un dixième du capital émis mais doit se poursuivre jusqu'à ce que la réserve soit entièrement reconstituée si, à tout moment et pour quelle que raison que ce soit, cette réserve a diminué.

Le solde est à la disposition des associés. L'excédent est distribué entre les associés. Toutefois, les associés peuvent décider, à la majorité des voix déterminées conformément aux lois applicables, que le bénéfice, après déduction de la réserve, soit reporté ou alloué à une réserve extraordinaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et fixera leur rémunération.

Lorsque la liquidation de la Société est clôturée, les actifs restants de la Société seront attribués aux associés comme suit:

(a) Premièrement, au prorata des associés détenteurs de Parts sociales ordinaires de Classe A jusqu'à ce qu'ils reçoivent un montant égal à 10% de la valeur nominale des Parts sociales ordinaires de Classe A et au prorata des associés détenteurs de Parts sociales préférentielles de Classe B ou de Classe C, le cas échéant, jusqu'à ce qu'ils aient reçu un montant égal à 10% du prix de souscription respectif de leurs Parts sociales préférentielles de Classe B ou le cas échéant

de Parts sociales de Classe C, tel que déterminé dans la convention de souscription avec la Société et payé par eux pour leurs Parts sociales préférentielles.

(b) Deuxièmement, les détenteurs des Parts sociales préférentielles de Classe B et les détenteurs des Parts sociales de Classe C seront en droit de recevoir en plus un montant correspondant à un intérêt annuel de 5% sur le prix de souscription respectif qu'ils ont payé pour de telles Parts sociales préférentielles de Classe B ou de Classe C, le cas échéant, un tel intérêt devant être calculé annuellement à compter de la date de souscription et capitalisé l'année suivante. L'intérêt dû pour une période plus courte qu'une année doit être calculé en utilisant un prorata de 365 jours pour une année totale.

(c) Troisièmement, les détenteurs des Parts sociales préférentielles de Classe B et les détenteurs des Parts sociales de Classe C sont en droit de recevoir un montant égal au prix de souscription respectif qu'ils ont payé pour de telles Parts sociales préférentielles de Classe B ou Parts sociales de Classe C diminué des 10% mentionnés ci-avant.

(d) Quatrièmement, les détenteurs des Parts sociales ordinaires de Classe A ont le droit de recevoir un montant égal à la valeur nominale de leurs Parts sociales ordinaires de Classe A diminué des 10% mentionnés ci-avant.

Le reliquat sera distribué entre tous les détenteurs des Parts sociales ordinaires de Classe A au prorata du nombre total de Parts sociales ordinaires détenues dans la Classe A de la Société.

Dans l'hypothèse d'un associé unique, ce dernier peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation, en prenant en charge personnellement le paiement de tous ces actifs et passifs, connus ou inconnus de la Société.

Loi applicable

Art. 20. Les lois mentionnées à l'article premier s'appliquent dans la mesure où elles ne sont pas contraires aux présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commencera le jour de la constitution de la Société et prendra fin le 30 septembre 2003 et la première assemblée générale annuelle de la Société se tiendra en 2004.

Souscriptions - Libération

Le capital de la Société a été souscrit de la manière suivante:

Nom du souscripteur	Ordinaires de Classe A	Préférentielles de Classe B
1. Charles J. DeLanoy, prénommé	288	328
2. Thomas A. Eagleson, prénommé	72	82
3. Klaus M. Gerwe, prénommé	72	82
4. James S. Henley, prénommé	72	82
5. Dean M. Inman, prénommé	216	246
6. Jacob D. Joseph, prénommé	72	82
7. Darrell McClain, prénommé	108	123
8. Robert E. Nolan, prénommé	144	164
9. Hector Pace, prénommé	72	82
10. Patsy Page, prénommée	108	123
11. Louie Pritchett, prénommé	108	123
12. Rolf G. Riesterer, prénommé	288	328
13. Michael P. Ryan, prénommé	144	164
14. Eric Sigler, prénommé	72	82
15. Michael F. Tubridy, prénommé	720	820
16. David M. Veasey, prénommé	144	164
Total:	2.700	3.075
	Parts sociales ordinaires de Classe A	préférentielles de Classe B
17. PENTAPLAST LUXEMBOURG I, S.à r.l., prénommée	Parts Sociales de Classe C	10
Total Parts Sociales de Classe C		10
Total des parts sociales (Parts sociales ordinaires de Classe A, Parts sociales préférentielles de Classe B, Parts sociales de Classe C)		5.785

Chacun des souscripteurs 1 à 17 mentionnés ci-dessus représentés conformément aux procurations par Maître Tonnon Hoss, prénommée, souscrivent les parts sociales indiquées à en face de leur nom au moyen d'un apport en espèces d'un montant total de trois cent soixante-quinze mille deux cent cinquante euros (€ 375.250).

En contrepartie de l'émission de deux mille sept cent (2.700) Parts sociales ordinaires de Classe A, trois mille soixante-quinze (3.075) Parts sociales préférentielles de Classe B et dix (10) Parts sociales de Classe C allouées aux souscripteurs mentionnés ci-dessus, il a été apporté à la Société un montant total de trois cent soixante-quinze mille deux cent cinquante euros (€ 375.250), dont cent quarante-quatre mille six cent vingt-cinq euros (€ 144.625) est alloué au compte de capital social de la Société et deux cent trente mille six cent vingt-cinq euros (€ 230.625) est alloué au compte de la prime d'émission.

Preuve de tous ces paiements de ces apports en espèce à la Société a été donnée au notaire instrumentant.

Coûts et dépenses

Le montant des coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelle que forme que ce soit, qui incombent à la Société s'élève approximativement à six mille euros.

Assemblée générale des actionnaires

Immédiatement après la constitution de la Société, les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital de la Société, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées pour une période indéterminée au Conseil de Gérance avec tous les pouvoirs tels que déterminés dans les statuts:

- M. Peter Gangsted, Vorsitzender der Geschäftsführung CINVEN, GmbH, demeurant au 10 Jaminstrasse, 61476 Kronberg, Allemagne, gérant de la Classe C, né à Copenhague, Danemark, le 11.03.1959.
- M. Oliver Frey, Geschäftsführer CINVEN, GmbH, demeurant au 38 Landgrafenstrasse, 61350 Bad Homburg, Allemagne, gérant de la Classe C, né à Stuttgart-Bad Cannstadt, Allemagne, le 28.04.1969.
- M. Brent Wheeler, Director, demeurant au 101 College Road, Dulwich, London, SE 21 7HN, Royaume Uni, gérant de la Classe C, né à Andover, Angleterre, le 24.10.1951.
- M. Michael Tubridy, Executive Vice President KLÖCKNER PENTAPLAST OF AMERICA INC., demeurant au 3585 Klöckner Road, Gordonsville VA 22942, U.S.A., né dans le Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, le 13.08.1958
- M. Charles J. Delanoy, Vice President of Finance CFO KLÖCKNER PENTAPLAST OF AMERICA INC., demeurant au 3585 Klöckner Road, Gordonsville, VA 22942, U.S.A., né dans le Michigan, Etats-Unis d'Amérique, le 26.05.1956.

Seconde résolution

L'assemblée décide de nommer comme commissaire aux comptes: BDO - COMPAGNIE FIDUCIAIRE LUXEMBOURG.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'établir le siège social au 398, route d'Esch, à Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom et prénom usuel, état civil et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire instrumentant.

Signé: T. Hoss, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2003, vol. 16CS, fol. 75, case 4. – Reçu 3.752,50 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2003.

J. Elvinger.

(015934.3/211/662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

CROMOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 47.096.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 10 mars 2003 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Hoffmann, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
- Monsieur Marc Koeune, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
- Monsieur Giangiorgio Spiess, Président, domicilié à Via Giroggio 30, 6900 Lugano, Suisse.

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social à 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2003, réf. LSO-AC01996. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015753.3/693/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

EUROSYN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 81.698.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02896, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2003.

Signature.

(015575.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2003.

OPTIGEST LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 34.396.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02882, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2003.

Signature.

(015577.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2003.

MOBILE ADVERTISING COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 30.859.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03336, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2003.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(015581.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2003.

STOREBRAND LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.
R. C. Luxembourg B 54.439.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, réf. LSO-AD01882, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2003.

Signature.

(015583.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2003.

CITORE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 40.534.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Statutaire
qui s'est tenue le 9 septembre 2002 à 10.00 heures à Luxembourg*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Statutaire décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de Messieurs Joseph Winandy, Jean Quintus et Koen Lozie et le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Noël Didier.

Le mandat des Administrateurs et Commissaire aux Comptes prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 30 juin 2003.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03379. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015796.3/1172/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

NAVLINK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 76.772.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 21 mai 2003 à 9.30 heures au siège avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Délibération concernant la continuité des activités de la société en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01769/755/19)

Le Conseil d'Administration.

ANBECA HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 33.365.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 21 mai 2003 à 11.00 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg, avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01772/755/17)

Le Conseil d'Administration.

MERAMI HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 23.162.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 19 mai 2003 à 15.00 heures au siège avec pour:

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2002;
- Affectation du résultat au 31 décembre 2002;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Ratification de la nomination du commissaire aux comptes;
- Renouvellement du mandat des administrateurs et du commissaire pour une période de 6 ans;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

Le Conseil d'Administration

Signature

I (02035/531/21)

BEMALUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 87.478.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme BEMALUX HOLDING S.A. sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 16 mai 2003 à 14.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

I (01844/000/15)

Le Conseil d'Administration.

B.F.B., BOIS ET FORETS DU BRABANT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 53.723.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 21 mai 2003 à 11.30 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01879/755/18)

Le Conseil d'Administration.

MERRILL LYNCH INTERNATIONAL INVESTMENTS FUND, SICAV,

Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Senningerberg, Luxembourg, 6D, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 6.317.

CHANGES TO THE PROSPECTUS

Shareholders are informed of a change to the Prospectus. Given the intention to make more extensive use of the securities lending possibilities described in the Prospectus, the Directors propose that the stocklending activities of the Company and the fees earned thereon are set out in more detail in the Prospectus and therefore propose that the following be included in the Prospectus:

«With reference to Paragraph 3.8. of Appendix A, the Company has appointed MERRILL LYNCH INVESTMENT MANAGERS, LLC («MLIM LLC») as its stocklending agent. MLIM LLC has the discretion to arrange stock loans with highly rated specialist financial institutions (the «counterparties»). Such counterparties can include associates of MLIM LLC. Collateral, in the form of cash, could be subsequently invested in money market instruments with a rating of A-1 or equivalent. Collateral is marked to market on a daily basis and stock loans are repayable upon demand. At the cost of the Company, MLIM LLC receives remuneration in relation to its activities above. Such remuneration shall not exceed 50% of the revenue from the activities.»

Paragraph 3.8. of Appendix A of the Company's Prospectus is being amended to reflect the remuneration of the stocklending agent in the fifth paragraph.

This wording shall be included in the Prospectus with effect from 20 May 2003.

Central Paying Agent:

JP MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg

April 2003.

(02045/755/26)

The Board of Directors.

EASY HOLE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 61.709.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 22 mai 2003 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01920/755/17)

Le Conseil d'Administration.

COMPAGNIE FINANCIERE DE L'ERNZ BLANCHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 83.884.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19 mai 2003 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2002;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2002;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

I (01926/045/16)

Le Conseil d'Administration.

RENOIR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 82.373.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19 mai 2003 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2002;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2002;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

I (01927/045/16)

Le Conseil d'Administration.

FONTENAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 59.832.

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02884, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2003.

Signature.

(015585.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2003.

HOLDOR, Société Anonyme Holding.
Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 39.815.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 20 mai 2003 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

I (01936/534/16)

Le Conseil d'Administration.

K-INVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 67.412.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 22 mai 2003 à 11.00 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01982/755/17)

Le Conseil d'Administration.

CAZENOVE INTERNATIONAL FUND (LUXEMBOURG), Société d'Investissement à Capital Variable.
Registered office: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 8.722.

The

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of CAZENOVE INTERNATIONAL FUND (LUXEMBOURG), SICAV will be held at the registered office on May 16, 2003 at 2.00 p.m. for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

1. Acknowledgement of the reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor.
2. Approval of the Balance Sheet and Profit and Loss accounts as at December 31, 2002.
3. Allotment of results.
4. Discharge to the Directors in respect of the carrying out of their duties during the financial year ended December 31, 2002.
5. Statutory elections.
6. Miscellaneous.

The Shareholders are advised that no quorum for the statutory general meeting is required and that decisions will be taken by the majority of the shares present or represented at the meeting.

The registered shareholders who would like to be present at the meeting are kindly requested, for organisational purposes, to inform the Company at least five clear days before the meeting (by letter or form of proxy) of their intention to attend.

In order to take part or to be represented at the annual general meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting.

I (02112/755/25)

The Board of Directors.

ZAMIAL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 77.361.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 15 mai 2003 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant.
5. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant.
6. Divers.

I (01998/696/16)

Le Conseil d'Administration.

COFINEX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 35.997.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 15 mai 2003 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (01999/696/15)

Le Conseil d'Administration.

INTERNATIONAL PLANNING INSTITUTE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 13.563.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 15 mai 2003 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2000, 2001 et 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant.
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

I (02000/696/17)

Le Conseil d'Administration.

COMETEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 48.108.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03387, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 avril 2003.

FIDUPAR

Signature

(015639.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

FIXED INCOME TRANSWORLD FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de FIXED INCOME TRANSWORLD FUND se tiendra selon les statuts le mardi 20 mai 2003 à 10.00 heures au siège de la société, 50, rue Basse à Steinsel, Grand-Duché de Luxembourg.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. - Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2002
2. - Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2002 et affectation des résultats
3. - Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2002
4. - Nominations statutaires
5. - Divers

Les actionnaires ayant l'intention d'assister à cette assemblée sont priés de bien vouloir en aviser la société par lettre, télécopie ou téléphone au moins une heure avant l'ouverture de l'assemblée.

I (02034/000/18)

MEDIAFINANZ S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 23.932.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 3 juin 2003 à 15.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société.

L'Assemblée Générale Statutaire du 7 avril 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 5 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02099/755/15)

Le Conseil d'Administration.

THUNDER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 51.162.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 3 juin 2003 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société.

L'Assemblée Générale Statutaire tenue extraordinairement le 4 février 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02100/755/15)

Le Conseil d'Administration.

BRUMA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 81.840.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2003, réf. LSO-AD02322, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(015732.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

ATLI ADVANCED TECHNOLOGY LUXEMBURG INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 55.844.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 21 mai 2003 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport du Commissaire aux Comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats.
- Décision et délibération conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02101/755/18)

Le Conseil d'Administration.

MILLENIUM FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 87.300.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19 mai 2003 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2002.
4. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.
7. Divers.

I (02102/817/18)

Le Conseil d'Administration.

THE SAILOR'S FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Complément à l'avis publié le 5 avril 2003

Les actionnaires ont été informés que le Conseil d'Administration a décidé, en date du 10 septembre 2002, d'apporter les modifications suivantes au prospectus.

1. Fusion entre les compartiments:

- EURO BALANCED RISK CONTROLLED et BALANCED PORTFOLIO par absorption de ce dernier.
 - EURO FIXED INCOME et INTERNATIONAL CORPORATE BOND par absorption de ce dernier.
 - EURO EQUITY VALUE, ITALIAN EQUITY et INTERNATIONAL EQUITY par absorption de ces deux derniers.
- Lesdites fusions auront effet sur base de la VNI du 22 mai 2003 et non du 6 mai 2003 comme initialement prévu.

Les certificats d'actions des compartiments absorbés seront échangés contre des certificats d'actions des compartiments absorbants. Du 23 mai au 23 juin 2003 inclus, les actionnaires pourront se présenter au siège social de la SICAV, ainsi qu'au siège de la Banque Correspondante en Italie, pour échanger leurs certificats.

A partir du 24 juin 2003, les certificats d'actions des compartiments absorbés non échangés ne seront plus de bonne livraison en Bourse de Luxembourg.

Les actionnaires désireux de ne pas participer aux changements concernant les fusions de compartiments (titre 1) pourront demander le remboursement de leurs actions sans frais jusqu'à la valeur nette d'inventaire du 22 mai 2003. A l'expiration de ce délai, les décisions engageront l'ensemble des actionnaires de la SICAV.

2. Lancement d'une nouvelle sous-classe d'actions dans les compartiments Conservative, Moderate, Dynamic et Aggressive:

A partir du 22 mai 2003, les actions A des compartiments Conservative, Moderate, Dynamic et Aggressive seront réservées aux actionnaires ayant déjà souscrit dans ces compartiments avant cette date, à travers les polices d'assurances émises par BPB VITA. Ces actionnaires pourront dès lors continuer à bénéficier des conditions en vigueur au moment de la signature de leur contrat d'assurances. Pour des raisons d'équité, les conditions relatives aux actions A

s'appliqueront également aux actionnaires ayant souscrit dans ces compartiments avant cette date de manière directe et indépendante.

Par conséquent, toute souscription effectuée par des nouveaux clients ne concernera que des actions B, auxquelles sera soumise une commission de gestion majorée de 1%.

Les actions B des compartiments Conservative, Moderate, Dynamic et Aggressive seront émises du 12 mai 2003 au 20 mai 2003, au prix unitaire de EUR 10,-. Le prix d'émission sera payable jusqu'au 21 mai 2003 et la première Valeur Nette d'Inventaire de ces actions sera calculée le 22 mai 2003.

3. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire:

A partir du 27 mai 2003, la Valeur Nette d'Inventaire des compartiments EURO EQUITY VALUE et EURO EQUITY GROWTH sera calculée tous les jours ouvrables à Luxembourg.

4. Modification des commissions de gestion:

Outre le compartiment EURO EQUITY VALUE, la commission de gestion du compartiment EURO EQUITY GROWTH passera également de 1,90% à 1,80% des actifs nets moyens p.a., avec effet au 27 mai 2003.

(02111/755/40)

Le Conseil d'Administration.

CENTURY FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 87.301.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19 mai 2003 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2002.
4. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.
7. Divers.

I (02103/817/18)

Le Conseil d'Administration.

ATLANTIQUE FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 87.302.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19 mai 2003 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2002.
4. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.
7. Divers.

I (02104/817/18)

Le Conseil d'Administration.

I.V.V. FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 88.227.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 mai 2003 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002.

2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2002.
4. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.
7. Divers.

I (02105/817/18)

Le Conseil d'Administration.

SILPAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 70.140.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19 mai 2003 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2002.
4. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.
7. Divers.

I (02106/817/18)

Le Conseil d'Administration.

CHASSELAS INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 77.076.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19 mai 2003 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2002.
4. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.
7. Divers.

I (02107/817/18)

Le Conseil d'Administration.

**BRAHMA S.A., Société Anonyme,
(anc. BRAHMA HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 40.816.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2003, réf. LSO-AD02222, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveauUSD 43.605,96

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2003.

Signature.

(015589.3/802/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2003.

UNITED TRUST SERVICES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 70.207.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *19 mai 2003* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2002.
4. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.
7. Divers.

I (02108/817/18)

Le Conseil d'Administration.

TRANSFINANCIERE EUROPEENNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 87.299.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *19 mai 2003* à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2002.
4. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.
7. Divers.

I (02109/817/18)

Le Conseil d'Administration.

BIETAFOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 86.139.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 17 mars 2003 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Hoffmann,
- Monsieur Marc Koeune,
- Madame Nicole Thommes,
- Madame Andrea Dany.

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social à 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2003, réf. LSO-AC03315. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015708.3/693/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2003.

LINEAPIÙ INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 70.466.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19 mai 2003 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2002.
4. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.
7. Divers.

I (02110/817/18)

Le Conseil d'Administration.

AGEMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 10.368.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme AGEMAR S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, le lundi, 19 mai 2003 à 11.00 heures.

Ordre du jour:

Modification de l'article 5 des statuts en y ajoutant in fine le paragraphe suivant:

«En cas d'indivision ou au cas où la propriété d'une action serait démembrée, les indivisaires ou autres titulaires de droits désigneront parmi eux un représentant commun pour assister aux assemblées; à défaut, ils seront privés du droit de vote. En cas d'usufruit, le droit de vote appartiendra à l'usufruitier, à l'exclusion du nu-proprétaire.»

Pour pouvoir assister à cette assemblée générale extraordinaire, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'assemblée au siège social 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg ainsi que de faire parvenir toute procuration au siège social de la société 48 heures au moins avant l'assemblée.

II (01517/000/17)

Le Conseil d'Administration.

CHARISMA SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.
H. R. Luxemburg B 72.483.

Die Aktionäre der CHARISMA SICAV werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 9. Mai 2003 um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen, mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2002 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2002 abgelaufene Geschäftsjahr.
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder.
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung.
5. Verschiedenes.

Die Punkte der Tagesordnung unterliegen keinen Anwesenheitsbedingungen und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

II (01580/755/24)

Der Verwaltungsrat.

SUDRING HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9088 Ettelbruck, 147, rue de Warken.

R. C. Diekirch B 5.159.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme SUDRING HOLDING S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 7 mai 2003 à 11.00 heures au siège social de la société à L-9088 Ettelbruck, 147, rue de Warken.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2002.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

II (01520/000/15)

*Le Conseil d'Administration.***LOMBARD ODIER INVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 25.301.

Le Conseil d'administration de la SICAV susmentionnée a le plaisir de vous convier à

l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

qui se tiendra le 8 mai 2003 à 11.00 heures au siège de la SICAV, 39, allée Scheffer à Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Nomination du Président de l'Assemblée.
2. Présentation des rapports du Conseil d'administration et du Réviseur Indépendant.
3. Approbation du bilan et des comptes de pertes et profits au 31 décembre 2002.
4. Affectation des résultats après ratification du paiement des dividendes suivants payés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2002 aux actions à distribution des compartiments suivants:

Lombard Odier Invest - The Dollar Bloc Bond Fund	USD	0.51
Lombard Odier Invest - The Swiss Franc Credit Bond Fund	CHF	0.13
Lombard Odier Invest - The European Bond Fund	EUR	0.24
Lombard Odier Invest - The European Short Term Fund	EUR	0.34
Lombard Odier Invest - The Global Hedged Bond Fund	EUR	0.31
Lombard Odier Invest - The Euro Credit Bond Fund	EUR	0.40
Lombard Odier Invest - The Conservative Portfolio Fund	EUR	0.14
Lombard Odier Invest - The Dynamic Portfolio Fund (EUR)	EUR	0.13
Lombard Odier Invest - The EU Convergence Bond Fund	EUR	0.55
Lombard Odier Invest - The Emerging Market Bond Fund	USD	0.44
Lombard Odier Invest - The Greater China Fund	USD	0.08
Lombard Odier Invest - The Europe Fund	EUR	0.08

Le paiement du dividende a été effectué le 20 février 2003.

5. Rémunération des Administrateurs.
6. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice de leur mandat durant l'année financière se terminant le 31 décembre 2002.
7. Elections statutaires:
 - Reconduction du mandat de M. Patrick Odier, M. Philippe Sarasin, M. Marco Durrer, M. Yvar Mentha, M. Jean-Claude Ramel, M. Antony John et M. Peter E.F. Newbald et Mme Francine Keiser en qualité d'Administrateurs.
 - Reconduction du mandat de PricewaterhouseCoopers en qualité de Réviseur Indépendant.
8. Divers.

Les actionnaires sont informés qu'aucun quorum n'est requis pour délibérer sur les points à l'ordre du jour et que les décisions seront prises à la majorité des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée en signant une procuration en faveur d'un représentant.

Le rapport annuel au 31 décembre 2002 et un modèle de procuration sont disponibles sans frais sur simple demande auprès du siège social de la SICAV.

Afin de participer à l'Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs certificats d'actions auprès du CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG au moins 48 heures avant l'Assemblée.

II (01847/755/44)

Le Conseil d'administration.

SPORTS GROUP DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 59.579.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 9 mai 2003 à 13.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapports de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapports du Commissaire aux Comptes;
- Approbation des comptes annuels aux 31 décembre 1999, 31 décembre 2000, 31 décembre 2001, 31 décembre 2002 et affectation des résultats;
- Délibération et décision conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01524/755/19)

Le Conseil d'Administration.

SALAS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 69.037.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 9 mai 2003 à 11.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapports de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapports du Commissaire aux Comptes;
- Approbation des comptes annuels aux 31 décembre 2001, 31 décembre 2002 et affectation des résultats;
- Décision et délibération conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01525/755/18)

Le Conseil d'Administration.

VALORINVEST SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Gesellschaftssitz: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
H. R. Luxemburg B 53.010.

Die Aktionäre der Sicav, VALORINVEST werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

einberufen, welche am Sitz der Gesellschaft am 8. Mai 2003 um 11.00 Uhr über folgende Tagesordnung befinden wird:

Tagesordnung:

1. Billigung des Geschäftsberichtes des Verwaltungsrates sowie des Berichtes des Wirtschaftsprüfers.
2. Genehmigung des Jahresabschlusses mit Anlagen zum 31. Dezember 2002.
3. Entlastung an die Verwaltungsratsmitglieder und den Wirtschaftsprüfer für das abgelaufene Geschäftsjahr.
4. Verschiedenes.

Jeder Aktionär der der ordentlichen Generalversammlung beiwohnen oder sich vertreten lassen will, muss seine Aktien für spätestens den 28. April 2003 beim Sitz der Gesellschaft oder an folgender Adresse hinterlegen:

In Luxemburg:

KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE
43, boulevard Royal
L-2955 Luxembourg

Die Beschlüsse über die Tagesordnung der Generalversammlung verlangen kein Quorum und werden mit einer einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst. Jede Aktie berechtigt zu einer Stimme. Jeder Aktionäre kann sich bei der Versammlung vertreten lassen.

II (01657/755/23)

Der Verwaltungsrat.

JUBA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 58.036.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 8 mai 2003 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Ratification de la cooptation d'un administrateur
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire
5. Divers.

II (01530/795/15)

Le Conseil d'Administration.

DIXIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 82.221.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 8 mai 2003 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Ratification de la cooptation d'un administrateur
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers.

II (01531/795/17)

Le Conseil d'Administration.

SV/BPAA INTERNATIONAL QUANTITATIVE INDEX FUNDS SICAV,

Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 71.872.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société SV/BPAA INTERNATIONAL QUANTITATIVE INDEX FUNDS SICAV (ci-après la «Société»), qui aura lieu le 7 mai 2003 à 11.00 heures au siège social, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- I. Rapport du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprises
- II. Approbation des états financiers audités au 31 décembre 2002 de la Société
- III. Approbation de la répartition du résultat
- IV. Décharge aux membres du Conseil d'Administration et au réviseur d'entreprises dans l'exercice de leurs fonctions pour l'année clôturée le 31 décembre 2002
- V. Nomination du réviseur d'entreprises
- VI. Divers

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée Générale Ordinaire. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Afin de participer à l'Assemblée Générale Ordinaire, les propriétaires d'actions au porteur sont priés d'en informer la Société et de demander à la banque dépositaire de la Société, UBS (LUXEMBOURG) S.A., ou à tout autre établissement bancaire, l'émission d'un certificat de blocage de leurs actions et ceci au 30 avril 2003 au plus tard.

De même, les actionnaires qui souhaiteraient se faire représenter à ladite Assemblée Générale Ordinaire par un autre porteur de parts, devront déposer leur procuration au siège social le 30 avril 2003 au plus tard.

II (01878/755/27)

Le Conseil d'Administration.

CREDIM BENELUX, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 17.983.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 8 mai 2003 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers.

II (01534/534/16)

Le Conseil d'Administration.

C.I.R.W. S.A., COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT DE LA REGION WALLONE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 63.988.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 8 mai 2003 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers.

II (01535/534/15)

Le Conseil d'Administration.

SAN MARINO INVESTMENT INTERNATIONAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 64.333.

The Shareholders of SAN MARINO INVESTMENT INTERNATIONAL (the «Company») are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the above Company to be held at the registered office in Luxembourg, 4, boulevard Royal on 13th May 2003 at 11.00 a.m. with the following Agenda:

Agenda:

1. Review and approval of the Board of Directors and Statutory Auditor's report.
2. Consideration and approval of the annual report and financial statements for the fiscal year ended on 31st December 2002.
3. Allocation of the results.
4. Discharge of liabilities to the Directors and to the Statutory Auditor for the fiscal year ended on 31st December 2002.
5. Election or re-election of the Directors and of the Statutory Auditor for the fiscal year ending on 31st December 2003.
6. Any other business.

Shareholders wishing to attend and vote at the meeting should inform IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A., 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg in writing of their intention no later than 12th May 2003.

All shareholders are entitled to attend and vote and are entitled to appoint proxies to attend and vote instead of them. A proxy need not to be a member of the Company. To be valid, a form of proxy must be lodged with IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A., for the attention of Mrs. Sophie Coccetta at your earliest convenience but in any case prior to 12th May 2003 at 5 p.m.

The meeting requires no quorum and resolutions will be passed at a simple majority of the shares present or represented at the meeting.

Please note that the annual report is available upon request at the registered office of the Company.

II (01632/755/30)

The Board of Directors.

TAMBERINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 83.123.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 8 mai 2003 à 16.20 heures au siège de la société

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilans et comptes de Profits et Pertes au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux comptes.
5. Ratification de la cooptation d'un Administrateur par le conseil d'administration et décharge à accorder à l'Administrateur démissionnaire.
6. Divers.

II (01548/806/17)

Le Conseil d'Administration.

REAS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 47.378.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 8 mai 2003 à 15.30 heures au siège de la société

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilans et comptes de Profits et Pertes au 31 décembre 2002.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux comptes.
5. Divers.

II (01549/806/15)

Le Conseil d'Administration.

STONEHENGE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 38.113.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 12 mai 2003 à 10.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2002;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation du résultat;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

II (01553/550/17)

Le Conseil d'Administration.

LISHOLD FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.729.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 9 mai 2003 à 16.00 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg, avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,

- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01555/755/17)

Le Conseil d'Administration.

FENOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 35.772.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 7 mai 2003 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

II (01621/506/16)

Le Conseil d'Administration.

EXOR GROUP, Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 6.734.

Our Shareholders are invited to attend on Thursday, May 8, 2003, at 10.30 a.m. in Luxembourg at 22-24, boulevard Royal, the

EXTRAORDINARY MEETING

of Shareholders with the following agenda:

Agenda:

1. To cancel with immediate effect 2,000,000 ordinary shares held by the company itself and to correspondingly reduce the company's to one hundred sixteen million seven hundred and one thousand euro (€ 116,701,000.-).
To reduce the legal reserve to eleven million six hundred seventy thousand one hundred euro (€ 11,670,100.-).
2. To set the company's capital at one hundred sixteen million seven hundred and one thousand euro (€ 116,701,000.-) represented by 11,670,050 ordinary shares and by 50 preferred shares of ten euro (€ 10.-) each.
To leave the authorised capital unchanged setting it at two hundred million euro (€ 200,000,000.-) represented by sixteen million five hundred thousand (16,500,000) ordinary shares of ten euro (10.-) and by three million five hundred thousand (3,500,000) preferred shares of ten euro (€10.-).
To authorise the Board of Directors, within the total amount of the authorised capital, to issue up to four million eight hundred twenty-nine thousand nine hundred fifty (4,829,950) ordinary shares and up to three million four hundred ninety-nine thousand nine hundred fifty (3,499,950) preferred shares without any preferential subscription right in favour of the holders of the existing shares of either class.
3. To grant full power and authority to the Board of Directors to implement all the resolutions to be adopted pursuant to all the items on this agenda.

In order to be able to attend the extraordinary meeting of shareholders, holders of bearer shares will have to deposit their bearer shares five clear days before the date of the meeting at the registered office of the company or with one of the following banks:

- in Luxembourg: DEXIA, BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG.
- in Italy: all the leading banks.
- in Switzerland: CREDIT SUISSE, BANCA COMMERCIALE ITALIANA (Suisse).
- in France: LAZARD FRERES & CIE, SOCIETE GENERALE.
- in the Federal Republic of Germany: COMMERZBANK.
- in Great Britain: UBS WARBURG, LAZARD BROTHERS & CO.
- in the Netherlands: ABN-AMRO BANK N.V.
- in Belgium: BANQUE BRUXELLES LAMBERT.

Every shareholder may be represented at the shareholders' meeting by a proxy, who need not himself (herself) be a shareholder.

II (01633/267/38)

The Board of Directors.

EXOR GROUP, Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 6.734.

Our Shareholders are invited to attend on Thursday, May 8, 2003, at 11.00 a.m. in Luxembourg at 22-24, boulevard Royal, the

ORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders with the following agenda:

Agenda:

1. Director's Reports
2. Auditor's Reports
3. Approval of the «Consolidated» and «Parent Only» Financial Statements for the year ended December 31, 2002
4. Appropriation of 2002 net income of the parent company
5. Discharge of Directors and Auditors
6. Election of two new members of the Board of Directors for a period of two years
7. Election of the Auditors for a period of one year
8. Authorisation to the Board of Directors for the Company to repurchase Company's shares.

In order to be able to attend the ordinary annual general meeting of shareholders, holders of bearer shares will have to deposit their bearer shares five clear days before the date of the meeting at the Registered Office of the company or with one of the following banks:

- in Luxembourg: DEXIA, BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG;
- in Italy: all the leading banks;
- in Switzerland: CREDIT SUISSE, BANCA COMMERCIALE ITALIANA (Suisse);
- in France: LAZARD FRERES & CIE, Société Générale;
- in the Federal Republic of Germany: COMMERZBANK;
- in Great Britain: UBS WARBURG, LAZARD BROTHERS & Co;
- in the Netherlands: ABN-AMRO BANK N.V.;
- in Belgium: BANQUE BRUXELLES LAMBERT.

Every shareholder may be represented at the shareholder's meeting by a proxy, who need not himself (herself) be a shareholder.

Shareholders may, on and after April 15, 2002, inspect at DEXIA, BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, Route d'Esch, the reports of the Board of Directors and the annual financial statements.

II (01634/267/34)

The Board of Directors.

FONGESCO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 29.741.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 8 mai 2003 à 11.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2002,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Transfert du siège social,
6. Divers

II (01652/833/18)

Le Conseil d'Administration.

PARKER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 26.952.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 8 mai 2003 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes.
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

II (01659/029/19)

*Le Conseil d'Administration.***HERMA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 72.827.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 8 mai 2003 à 14.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire.
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

II (01660/029/20)

*Le Conseil d'Administration.***WINNING FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 78.249.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra dans les locaux de ING LUXEMBOURG au 46-48, route d'Esch à L-2965, le jeudi 8 mai 2003 à 10.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2002.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux Administrateurs.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour être admis à l'Assemblée Générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux sièges et agences de ING LUXEMBOURG (CREDIT EUROPEEN), et faire part de son désir d'assister à l'Assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à la condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'Administration leur intention de prendre part à l'Assemblée.

II (01675/755/22)

*Le Conseil d'Administration.***BIPIELLE INVESTMENT FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 40.575.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de notre Société, qui aura lieu le 8 mai 2003 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et de l'affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.
4. Ratification de la cooptation de Messieurs Mauro Scalfi et Roberto Zambelli en remplacement de Messieurs Fabrizio Donati et Aldo Brunella.
5. Réélection des Administrateurs et de KPMG AUDIT comme Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.
6. Divers.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la simple majorité des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 28 avril 2003 au plus tard au siège de KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège de la Sicav.

II (01665/755/24)

Le Conseil d'Administration.

CASHJEWELLERY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 62.068.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le jeudi 15 mai 2003 à 9.00 heures au siège de la société sis 1, rue Goethe à L-1637 Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
- approbation des comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002;
- affectation du résultat au 31 décembre 2002;
- décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
- nominations statutaires;
- question de la dissolution anticipée de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- divers.

Le rapport du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes sont disponibles au siège de la société.

Le 2 avril 2003.

II (01703/000/22)

Les Membres du Conseil d'Administration.

TREVISE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 57.315.

The Board of Directors of the above mentioned SICAV is pleased to invite the Shareholders of the Company to the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on May 8, 2003 at 11.00 a.m., at the registered office of the Company, with the following agenda:

Agenda:

1. Nomination of the President of the Meeting.
2. Acknowledgement of the reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor.
3. Approval of the Balance Sheet and Profit and Loss accounts as at 31. December 2002.
4. Discharge to the Directors and the Independent Auditor in respect of the carrying out of their duties during the financial year ended 31. December 2002.
5. Statutory elections:
 - Notification of the resignation of Ms Gisèle Détaille-Ochelen on July 1, 2002.
 - Ratification of the co-optation of Mr Jeroen van der Molen, as Director, on July 15, 2002 at the place of Ms Gisèle Détaille-Ochlen, resigning.
 - Notification of the resignation of SUEZ LUX GLOBAL SERVICES S.A. (represented by Mr Antoine Gilson de Rouvieux) on October 22, 2002.
 - Ratification of the co-optation of Mr Antoine Gilson de Rouvieux, as Director, on November 4, 2002 at the place of SUEZ LUX GLOBAL SERVICES S.A., resigning.
 - Election of Mr Jeroen van der Molen and Mr Antoine Gilson de Rouvieux, to serve as Director until the next Annual General Meeting in 2004.

- Re-election of Mr Danckert Mellbye and Mr Tor Dunér to serve as Director until the next Annual General Meeting in 2004.
- Re-election of PricewaterhouseCoopers as Independent Auditor to serve until the next Annual General Meeting in 2004.

6. Miscellaneous.

The Shareholders are advised that no quorum for the items of the Agenda is required, and that the decisions will be taken at the majority vote of the shares present or represented at the Meeting.

In order to participate at the Meeting, the holders of bearer shares should deposit their shares at the office of CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG at least 48 hours before the meeting.

The annual report as at December 31, 2002 is available for the Shareholders at the registered office of the Company.
II (01804/755/35) The Board of Directors.

ACTUM S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 44.926.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY MEETING

of the company, which will be held at the head office, on 7 May 2003 at 9.00 o'clock.

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance-sheet and profit and loss statement as at 31 December 2002 an allotment of results.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending 31 December 2002.
4. Despite a loss of more than 75% of the capital of the company the shareholders have voted the continuation of the company.
5. Miscellaneous.

II (01748/005/17)

The Board of Directors.

PLEIMOUNT PARTICIPATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 38.163.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 7 mai 2003 à 12.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (01752/005/16)

Le Conseil d'Administration.

COVAM HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1858 Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.
R. C. Luxembourg B 64.602.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 mai 2003 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant.
5. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant.
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
7. Divers.

II (01779/696/18)

Le Conseil d'Administration.

FINLUX S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 12.869.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 7 mai 2003 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
4. Démission et nomination d'un Administrateur.
5. Divers.

II (01753/005/16)

Le Conseil d'Administration.

SAT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 64.924.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE
qui aura lieu le 7 mai 2003 à 16.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant.
5. Acceptation de la démission du Commissaire aux Comptes et nomination de son remplaçant.
6. Divers.

II (01780/696/16)

Le Conseil d'Administration.

ALTERNATIVE STRATEGY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 54.324.

The Board of Directors of the above mentioned SICAV is pleased to convene the Shareholders of the SICAV to the
ANNUAL GENERAL MEETING
which will be held on 8 May 2003, at 4.00 p.m., at the Registered Office of the Company, with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the Balance Sheet and the Profit and Loss Accounts as at December 31, 2002.
2. Approval of the report of the Independent Auditor as at December 31, 2002.
3. Allotment of results.
4. Discharge to the Directors and the Independent Auditor in respect of the carrying out of their duties during the financial year ended on December 31, 2002.
5. Statutory elections.
 - * Acceptance of the resignation of Mr Didier Varlet and Mrs Odile Sigrand as at May 17, 2002.
 - * Ratification of the co-optation on July 5, 2002 of Mr Jean Marie Rinié in replacement of Mr Didier Varlet and Mrs Odile Sigrand, resigning.
 - * Election of Mr Jean Marie Rinié as Director until the next Annual General Meeting in 2004.
 - * Acceptance of the resignation of Mr Roland Dillien as at October 15, 2002.
 - * Ratification of the co-optation on October 15, 2002 of Mrs Sandrine Leclercq in replacement of Mr Roland Dillien, resigning.
 - * Election of Mrs Sandrine Leclercq as Director until the next Annual General Meeting in 2004.
 - * Re-election of Mr Antoine Gilson de Rouvieux, as Director, until the next Annual General Meeting in 2004.
 - * Re-election of PricewaterhouseCoopers as Independent Auditor, until the next Annual General Meeting in 2004.
6. Miscellaneous.

Shareholders are advised that the decisions of the Meeting will require no quorum and will validly be taken by the simple majority of the Shareholders present or represented and voting.

Bearer certificate holders intending to attend the Annual General Meeting should deposit their shares at the Registered Office of the Company two business days before the date of the Meeting.

Nominative Shareholders intending to attend the Annual General Meeting should inform the Registered Office of the SICAV at least two business days before the Meeting. They will be required to prove their identity.

The annual report as at 31 December 2002 is available to the Shareholders at the Registered Office of the Company.

II (01826/755/35)

The Board of Directors.

CELTICA INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 64.906.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 mai 2003 à 17.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

II (01781/696/17)

Le Conseil d'Administration.

NAGA INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 46.487.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 7 mai 2003 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
4. Démission et Nomination d'un Administrateur.
5. Divers.

II (01815/005/16)

Le Conseil d'Administration.

NECTAR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 60.796.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mercredi 7 mai 2003 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (01870/000/14)

Le Conseil d'Administration.

SODI S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 20.759.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE
qui se tiendra le jeudi 8 mai 2003 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du conseil d'administration.
- Rapport du commissaire aux comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats.
- Quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- Nominations Statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'assemblée au siège social.

II (01862/755/17)

Le Conseil d'administration.

BRUFIN S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 88.588.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE
qui aura lieu mercredi 7 mai 2003 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
- Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
- Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- Divers.

II (01871/000/14)

Le Conseil d'Administration.

HOLDINA S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 3.971.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le 10 mai 2003 à 11.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2002;
4. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. Nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. Divers.

II (01881/817/18)

Le Conseil d'Administration.

SWITEX S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 9.988.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE
qui se tiendra le vendredi 9 mai 2003 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du Commissaire aux Comptes;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats;

- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01891/755/17)

Le Conseil d'Administration.

IMANN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 41.429.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 9 mai 2003 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapports de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapports du Commissaire aux Comptes;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000, au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01895/755/18)

Le Conseil d'Administration.

PANLIP HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 59.366.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 7 mai 2003 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
4. Démission et nomination d'un Administrateur.
5. Divers.

II (01896/005/16)

Le conseil d'administration.

LOCABOAT MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 42.500.

Le bilan abrégé au 31 octobre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2003, réf. LSO-AD02321, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(015734.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.
